

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le 17 mars, à 19 heures, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis à la salle des Fêtes d'Uzay le Venon sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. PELLETIER.

Titulaires présents : Mmes BARBIER, CAGLIONI, JOCHYMS, PINCZON DU SEL, MM. ANGLADE, BAROT, BEDOULLAT, BEAUJEAN, BROCHARD, COLSON, CORDEAU, DE PAULE, DELMAS, DUSSAPIN, FAUCHER, GUILLOT, HORZINSKI, JOUANIN, MARIÉ, MATHÉ, PELLETIER, PERCHET.

Suppléants présents : Mme MARCADIER, M. BOUCHERAT.

Pouvoirs : M. JULLIEN à M. BEDOULLAT, M. CHEMAIN à Mme BARBIER.

Absent : Mme PERRIN.

M. GUILLOT est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2014, à l'unanimité de ses membres présent, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2013 des budgets annexes du :
 - o Service Ordures Ménagères ;
 - o Service Assainissement en Délégation de Service Public ;
 - o Service Assainissement en Régie ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2013 du budget principal, dressés par le comptable du trésor.
- **VOTE** les comptes administratifs 2013 des budgets annexes du :
 - o Service Ordures Ménagères ;
 - o Service Assainissement en Délégation de Service Public;
 - o Service Assainissement en Régie ;
- **VOTE** le compte administratif 2013 du budget principal, dressés par l'ordonnateur.
- **AFFECTE** les résultats 2013 des budgets comme suit :
 - o **Assainissement collectif en DSP :**
 - En investissement : 138 272.57 € au compte 1068 – réserves
 - En fonctionnement : 65 357.52 € au compte 002 – excédent reporté
 - o **Assainissement collectif en régie :**
 - En investissement : 128 612.31 € au compte 001 – déficit reporté
 - En fonctionnement : 1 206.33 € au compte 002 – déficit reporté
 - o **Budget principal :**
 - En investissement : 213 748.71 € au compte 1068 – réserves
 - En fonctionnement : 229 925.34 € au compte 002 – excédent reporté
- **ACCEPTE** la participation prévisionnelle 2014 au SMIRTOM du Saint Amandois pour un montant de 888 802.71 € ;
- **ACCEPTE** la participation financière des budgets annexes au budget principal calculée sur une quote-part de la rémunération brute et des charges patronales des agents concernés;

- **MAINTIEN** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014 comme suit :

- taxe d'habitation	10.38 %
- taxe foncière bâti	8.21 %
- taxe foncière non bâti	17.82 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	9.03 %

- **APPROUVE** les budgets primitifs 2014 de la façon suivante :

Budget ordures ménagères :

- section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 907 544.30 €

Budget assainissement Délégation de Service Public :

- section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 809 084.06 €
- section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 223 220.52 €

Budget assainissement régie :

- section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 803 194.12 €
- section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 190 222.00 €

Budget général :

- section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 1 697 215.16 €
- section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 2 862 941.34 €

- - **ACCEPTTE** les admissions en non-valeur des créances suivantes :

Budget annexe Ordures Ménagères

- 302.46 € pour la liste n° 1085190231 du 04/02/2014 ;
- 164.76 € pour la liste n° 1129730231 du 07/03/2014 ;
- 1 432.62 € pour la liste n° 1129750231 du 07/03/2014.

Budget général

- 591.00 € pour la liste n° 1129930231 du 07/03/2014.

- **MAINTIEN** les tarifs de de l'accueil périscolaire multi-sites en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 ;

- **VALIDE** le règlement intérieur de l'accueil périscolaire multi-sites mis en place par la Communauté de Communes et **DIT** que ce règlement intérieur modifié entrera en vigueur à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2014/2015 ;

- **DONNE** un avis favorable à la modification du PPRI de la rivière le Cher, d'Epineuil le Fleuriel à Thénieux, élaboré par la Direction Départemental des Territoires du Cher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.